

## Communauté de commune Leins - Gardonnenque

*Un pas de plus dans la gestion en commun des compétences transférées.*

La communauté va bientôt fêter sa première année d'existence. Depuis le 1er janvier 2003, date de sa création, et après un temps nécessaire à l'organisation administrative et logistique, les délégués des 13 communes qui la compose, ont discuté et notamment adopté les décisions suivantes :

**- La création d'une zone d'activité sur la Rouvière.** Renaud ANDRE, vice président, et rapporteur du travail de la commission indique que sur ce site seront regroupées éventuellement des entreprises de la filière biotechnologie et de la haute technologie complémentaires avec le parc George Besse – BRL de Nîmes, des commerces, de l'artisanat, des services mais aussi la vente de produits du terroir, notamment par l'implantation d'une maison de Pays.

La communauté a décidé de financer une étude de faisabilité de cette zone d'activités prévue sur 35 hectares à La Rouvière, près de l'échangeur de la nouvelle 2x2 voies Nîmes-Alès. Coût de l'étude 15 000 €, financement par aides européennes, Etat, région et département.

**- Collecte des déchets ménagers : Réalisation d'une étude pour effectuer l'analyse et l'assistance au cahier des charges.**

Elle a pour vocation d'établir un état des lieux du mode de collecte et de traitement des déchets de chaque commune et de constituer un outil de décision concernant le mode de gestion et le financement de ce service par la communauté. (contrat de prestation, régie directe, taxe ou redevance)

Le coût de cette étude est évalué à 15 000 €.

**- Emploi :**

Le Conseil Général propose et subventionne le dispositif des points-emplois itinérants. Il s'agit de regrouper en un seul lieu, les différents outils et informations pour venir en aide aux personnes en recherche d'emploi ou de formation.

Le budget prévisionnel pour une année de fonctionnement s'établit à 0,6 € par habitant.

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'un point emploi itinérant.

**- Compétence en matière de politique de la jeunesse.**

Marc NOGUIER, président, suggère l'adhésion de la communauté à un contrat « temps libre » pour bénéficier des aides de la CAF et de Jeunesse et Sport et ainsi faciliter l'accès des jeunes aux loisirs et ce, en lien avec les projets éducatifs existants.

Avant de s'engager dans l'adhésion à ce contrat, le conseil communautaire souhaite que la CAF fasse un diagnostic sur les besoins et une étude sur la réalité du territoire communautaire et décide seulement la modification des statuts.

**- Pôle touristique Gardonnenque.** Renaud ANDRE, vice-président, rapporte que le schéma départemental du tourisme a déterminé 12 pôles :

- 9 territoires ruraux ( Cévennes Viganaises-Aigoual, Cévennes-Haute vallée des Gardons, Cévennes Mont Lozère, Vallée de la Cèze, Côte du Rhône, Uzège, Gardonnenque, Vallée du Vidourle, Camargue )

- 2 agglomérations (Nîmes, Alès)

- 1 station balnéaire ( Le Grau du Roi/port Camargue)

Le Conseil général et le Comité départemental du tourisme proposent d'engager une véritable politique contractuelle. Elle permettrait, au travers de conventions tripartites, d'élaborer un projet de développement local précisant les objectifs, les actions et les cofinancements mobilisables et de bénéficier, en outre d'une aide à l'animation.

Le Conseil vote à l'unanimité l'adhésion au pôle touristique de la Gardonnenque.

**- Adhésion au Pays garrigues et Costières de Nîmes.** Cette adhésion est approuvée par 25 voix pour et 2 abstentions.

**- Développement culturel.** François FOULQUIER, vice-président délégué à la culture, informe le conseil de la disparition du syndicat intercommunal chargé de la diffusion de la culture sur le canton de Saint Mamert, il regroupait en effet trois communautés distinctes. Le conseil décide à l'unanimité de signer une convention de deux ans avec le Conseil Général pour poursuivre la diffusion de la culture sur les communes du territoire intercommunal.

**- Mise en réseau, des bibliothèques municipale**

François FOULQUIER indique que cela entraînerait une dépense de 15 000 €. Le Conseil a estimé qu'il avait besoin d'un temps supplémentaire de réflexion avant de s'engager.

**- Communication :**

La création d'un support de communication a été évoquée, la forme reste à définir.

Les délégués de Gajan  
Titulaires: R André, J-P Gazaix  
Suppléants: J Clavel, M-C Vivo



On s'en souvient, ce coin de cultures maraîchères et fruitières, situé à l'entrée du village côté viaduc avait été gravement endommagé par les pluies diluviennes des 8 et 9 septembre 2002. Jour après jour nos valeureux jardiniers, grâce à leur courage et leur ténacité ont su lui redonner vie. Merci à eux !



L'aménagement de ce talus du chemin du gajanet est une idée originale que l'on doit aux enfants du conseil municipal des enfants.

L'ambition de ce projet n'était autre que d'embellir le village. Pari gagné par les enfants, qui ont été aidés dans leur démarche par des adultes bénévoles accompagnateurs et Norbert Sauret, paysagiste à Fons.

Les travaux doivent être terminés l'année prochaine lorsque la Mairie percevra les aides financières sollicitées auprès de la région.

Cette initiative montre l'attachement des enfants à l'environnement paysagé du village. Une belle leçon de citoyenneté qui doit nous encourager à poursuivre nos efforts dans ce domaine.

## Aménagement des rives de la Braune après les inondations

Les travaux de protection des rives de la Braune sont terminés. Ils utilisent deux techniques naturelles, les « facines végétales » et les « caissons de bois végétalisés ».

Pour les facines à proximité de la dalle des prés, des pieux de saules sont plantés, certains secs d'autres vifs, pour stabiliser le talus puis des arbustes qui en cas d'orage se coucheront par le cou-

rant d'eau, l'ensemble est recouvert de toile géo-textile en coco.

La technique des caissons de bois végétalisés a été choisie à l'aval du viaduc de la voie ferrée car les berges doivent supporter des pressions plus importantes provoquées par les remous à la sortie du passage des arches et il faut protéger la canalisation d'eaux usées qui longe le cours d'eau. Les berges sont renforcées avec des troncs d'arbres

entre lesquels sont plantés en parties basses des saules arbustifs puis plus haut des fusains, argousiers, viornes, cornouillers, aulnes, sorbiers. La toile de coco a une durée de vie de 3 à 4 ans, entre temps les berges seront ainsi stables et embellies.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est de 50 000 Euros financés en grande partie par l'État puis le Conseil Général et l'agence de l'eau.

Prochainement la SNCF va engager de nombreux travaux pour stabiliser le talus amont du viaduc. Il est prévu l'utilisation de gabions (galets dans une enveloppe grillagée), et la mise en œuvre de « Facines végétales ».



## Lutte contre les incendies de forêts.

Vendredi 10 décembre a eu lieu une réunion publique organisée par Monsieur le Maire pour informer les Gajanais ainsi que pour leur permettre de s'exprimer sur le projet d'une piste DFCI à la place du chemin reliant la citerne de Montmal et le réservoir de Gajanet. Plusieurs options se présentent à nous

et une autre réunion de travail va être organisée entre les élus, les chasseurs ainsi que les personnes intéressées par ce problème. Le 2ème sujet de discussion est la réalisation d'une « coupure de combustible » qui est, actuellement, présente continue entre Nimes et Gajan et vont recevoir un courrier d'invitation à une réunion prochainement. Villenove. Il faut pour assurer la

continuité de la coupe débroussailler les 18 Ha de garrigue se trouvant entre les 2 plaines. Ceci se réaliserait par débroussaillage mécanique pour les 10 Ha les plus proches de Gajan et par brûlage dirigé pour les 8 Ha restants. 28 propriétaires sont concernés

## Lotissement Le Candoule

*La demande d'autorisation est déposée.*

Après plusieurs réunions nous avons défini en accord avec le lotisseur, les travaux qui seront réalisés à sa charge dans le cadre de la viabilisation du lotissement: voirie en enrobés, cheminement piéton en béton désactivé, beaucoup de plantations, éclairage public identique à celui du chemin de Gajanet ou du chemin des Sources, création d'une passerelle bois vers le terrain de l'arboretum... Nous

avons pris l'option d'un aménagement de qualité mais qui conserve un caractère rural. C'est ainsi que des fossés seront conservés, que les clôtures sur la voie publique seront obligatoirement en grillage, doublées, coté voie d'une haie végétative d'un mètre de largeur avec des arbres implantés de façon irrégulière.

Nous avons toutefois à résoudre un problème réglementaire vis à vis de

l'emplacement réservé qui figure sur le plan d'occupation des sols et qui serait de nature à nous interdire d'imposer au lotisseur, la réalisation des aménagements dans l'emprise de cet emplacement. Il n'est pas question qu'il en soit autrement, aussi nous envisageons, s'il n'y a pas d'autre solution, de lancer une modification du plan d'occupation des sols.

## Acquisition terrain Gest

*Conséquence des inondations de sept 2002.*

En juillet 2002 la commune a délivré à Monsieur Gest Baptiste un certificat d'urbanisme positif pour la construction d'un atelier de métallerie sur un terrain de 3000 m<sup>2</sup> à détacher d'un plus grand corps. Il s'agit du terrain situé en face du garage Issartel et sur lequel se trouve une grosse citerne très inesthétique par rapport à l'environnement naturel du secteur. Pour la petite histoire nous avons longuement discuté à l'époque avec le vendeur et l'acquéreur afin d'obtenir que le détachement soit réalisé le plus loin possible des habitations.

Suite à l'événement pluvieux de septembre 2002 qui a fait apparaître des hauteurs d'eau supérieures à ce qui avait pu être constaté précédemment, nous avons refusé le 5 février 2003 le permis de construire déposé par Monsieur GEST pour cause de sécurité publique.

Cette décision solide juridiquement nous interpellait sur l'aspect humain. Aussi nous sommes intervenus à de nombreuses reprises auprès de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Président du Conseil Général afin que Monsieur GEST puisse être dédommagé. Il nous semblait impossible de laisser un jeune

démarrer dans la vie avec un terrain inconstructible sur les bras qu'il venait d'acquérir au prix de 150000F HT en vue de s'installer professionnellement.

Notre insistance a finalement été entendue. Par arrêté en date du 22/09/03, Mr le préfet du Gard en accord avec Mr le Président du Conseil Général du Gard a attribué à la commune de Gajan une subvention de 22867 € soit 150000F pour lui permettre d'acquérir le terrain de Monsieur GEST. C'est donc ce que nous allons faire mais cet achat ne sera concrétisé qu'après l'enlèvement par Monsieur GEST de la citerne

## Acquisition terrain Imbert

Le cas de la famille LIMBERT est différent de celui de Mr GEST, car il s'agit d'acquérir une construction à usage d'habitation existante et de ce fait les dispositions de la loi BARNIER sont dans le principe applicables. Mme et Mr IMBERT ne souhaitant pas conserver

leur habitation nous avons déposé le dossier sollicitant une aide au titre de la loi BARNIER en Préfecture dès le début août. La maison a ensuite fait l'objet d'une évaluation par le service des domaines. Nous venons de recevoir début décembre une proposition de la préfecture qui, compte tenu

des indemnités de l'assurance, propose à la commune l'acquisition de la construction et du terrain, pour l'Euro symbolique. Dans ce cas, seuls les frais de notaires et de démolition seraient pris en charge dans le cadre de la loi Barnier.

## POS : Révision et Modification

*Une autre  
conséquence des  
inondations de  
sept 2002.*

Une modification du plan d'occupation des sols risque d'être nécessaire pour nous permettre de délivrer le lotissement (terrain Lauret) dans les conditions que nous souhaitons. Si tel est le cas la modification portera également sur deux points du règlement :

- en zone NB suppression de la référence à la date de publication des sols pour le calcul du nombre maximum de deux détachements (en vue de permettre en fait deux détachements chaque 10 ans)

- en zone IINAa suppression de l'obligation de faire des opérations de trois lots minimum.

Dans tous les cas une révision du plan d'occupation des sols va être effectuée. C'est une procédure lourde qui nous est imposée pour rendre

inconstructible les terrains classés constructibles et qui ont été inondés: terrain Imbert, zone des prés, terrains en face le garage Issartel....

Depuis la loi SRU le fait de réviser un POS conduit en fait à le transformer en Plan Local d'Urbanisme. Cela veut dire que notre document d'urbanisme va être totalement repensé, et qu'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable va être préalablement établi. Le délai de procédure est de 8 mois minimum, auquel il faut ajouter les temps d'études et de validation, soit un total de deux ans environ. Cette procédure va nous demander beaucoup de travail, et fera l'objet d'une enquête publique.

Nous allons communiquer sur le sujet, l'encart central de juin 2004 ou plus

probablement celui de décembre sera consacré au PLU.

Comme nous en avons pris l'engagement lors des élections, nous ne voulons pas agrandir la zone urbaine actuelle, sauf, éventuellement, pour un équipement public. Avant d'envisager une extension il faut d'abord remplir celle existante et ainsi rentabiliser les équipements publics. Nous ne voulons pas non plus figer Gajan dans sa configuration actuelle, les règles seront donc revues pour favoriser les constructions à l'intérieur du périmètre urbain existant. Il s'agira de trouver la formule qui conduise à une croissance très modérée permettant l'intégration progressive de la nouvelle population.

## Problèmes d'eau

Ce début de mois de décembre nous a soumis à l'épreuve de l'eau.

Du 1 au 4 le département était en alerte orange et nous avons crains le pire.

Quelques titres de journaux sont significatifs : « Les intempéries d'automne réveillent les spectres - Etat d'alerte décrété, prudence sur les routes - Les précipitations reprennent - Un an après, la peur - Le Sud-Est noyé - Vidourle et Rhône plus forts que les Gardons - Le Gard à la merci du Rhône - Comps, à midi, une digue cède - Bellegarde, autour de nous

c'est la mer - St Gilles meurtrie par la dernière vague - Le midi noyé - Le Gard, damné des inondations - Le Rhône baisse - A l'heure des dégâts, moins de pertes qu'en 2002 -

*et pour nous* - Plus de peur que de mal »

Du 4 au 7 c'est l'alimentation en eau potable qui nous a posé problème.

Quelques titres lus dans la presse : « Les robinets Nîmois à sec - A cause des inondations Nîmes est privée d'eau - Le captage hors service, les hélicoptères de l'armée volent à son secours »

Depuis de nombreuses années notre commune ainsi que celles de St Mamert, Fons, St Bauzély, Montignargues sont essentiellement alimentées en eau potable par le réseau de la ville de Nîmes. La principale ressource de Nîmes est issue du champ de captage de Comps, et le 3 décembre dernier l'usine de pompage a été submergée ce qui a conduit à un non fonctionnement des installations électriques et donc à un non fonctionnement de la station. Dès le mercredi soir la partie haute du village

*(Suite page 15)*

directement alimentée par la canalisation venant de Nîmes a été privée d'eau, dans la journée de jeudi lorsque le réservoir a été vide le reste du village a également été privé d'eau potable.

Une distribution d'eau minérale en bouteille a été organisée du jeudi 4 au lundi 8. Les services de la Saur ont également tenté d'alimenter notre réseau à partir du forage de St Mamert, du forage de St Bauzély, du forage de la Rouvière. Ces manipulations ont posé des problèmes techniques, seule une partie du village à pu être alimenté en eau (non potable) à partir du réseau de St Mamert.

Lors de la réunion tenue le 11 décembre par le syndicat des Garrigues il a été affirmé l'intention d'accélérer la mise aux normes, administrative et technique, des forages de St Mamert et de St Bauzély afin d'obtenir une autonomie par rapport au réseau de la ville de



*D'après une affiche d'Albert Dubout (1956)*

Nîmes. D'autre part il a été demandé à la Saur d'engager une réflexion pour améliorer ou réaliser une véritable interconnexion entre les réseaux d'eau potable de Gajan, St Mamert, Fons, St

Bauzély, Montignargues, La Rouvière et St Geniès de Malgoirés en vue de pouvoir disposer de plusieurs points de ressources et donc trouver une solution en cas de problème.

## Un grillage de protection au parapet du tunnel SNCF



Il y a un an, un adolescent faisait une chute accidentelle du pont sur les rails. Après plusieurs mois de soin et de convalescence, il s'en est sorti sans séquelle. Si les trains avaient été en circulation, ce qui n'était pas le cas à l'époque à cause des réparations sur la voie suite aux inondations, cet accident aurait pu être encore plus dramatique.

La pose d'un grillage de protection par la SNCF, à la demande de la Mairie, doit éviter que de tels accidents se reproduisent.

Il est rappelé à tous que l'accès à la voie ferrée reste strictement interdit. Cette zone, du fait du passage des trains, demeure très dangereuse.

Il convient d'informer les enfants, des risques qu'ils encourent si, ils ne respectent pas les règles de sécurité. Merci aux parents de relayer cette information auprès de leurs enfants.

## Le téléthon à Gajan

Soleil retrouvé, café chaud, gâteaux variés, un petit air d'accordéon et les voix douces de notre chorale « Si on chantait... »... Tous les ingrédients étaient réunis pour donner à cette manifestation la dimension qu'elle méritait.

Dès leur arrivée, les cyclistes du « Tour de L'Espoir 2003 » organisé par Nîmes-Handisport et tous les accompagnateurs ont pu profiter de tout cela et rajouter à l'émotion déjà présente... les vélos sont vite garés et chacun se presse... qui à danser, qui à chanter, qui à déguster un bon café en dissertant chaleureusement avec les Gajanais présents.

Les chansons, universelles, rassemblent et illustrent à merveille l'esprit de solidarité qui préside à cette jour-

née et ce fut le cas tout particulièrement de « Chanson pour l'auvergnat » de Georges Brassens (« Toi qui m'ouvrit ta porte quand, les croquantes et les croquants,... »)

L'urne contenant les dons et les promesses de dons est répartie avec les cyclistes... Elle aurait pu contenir plus si les Gajanais avaient été plus nombreux...

Mais elle contenait une promesse de taille : L'année prochaine Gajan répandra encore présent et on reviendra là à chanter, danser, ...partager !

Nota : Au moment de la rédaction de cet article, nous recevons ce courrier de Madame Dany TREISSEDE chargée de mission Handisport et organisatrice de la manifestation :

« Cette année encore le Téléthon a

connu encore un grand succès puisque le peloton s'est agrandi. Je tenais à vous remercier pour l'accueil chaleureux et amical de votre mairie qui a rapporté à l'A.F.M. 169 €. L'ensemble de la Gardonnenque a rapporté 2500 €.

Grâce à votre amitié le passage dans votre village fût une étape très agréable et, cette année quelle heureuse idée d'avoir mis au service du Téléthon la chorale de votre village. Merci pour cet excellent moment ! Le café et les petits gâteaux ont eu un gros succès aussi ! En vous disant très sûrement à l'année prochaine, je vous adresse tous mes vœux pour 2004. »



## Ordures ménagères : Suppression des conteneurs collectif au 1er avril 2004

Les constats trop réguliers de conteneurs débordant ou débordés de tous côtés par des encombrants nous agacent depuis longtemps... Il est vrai qu'il est plus facile de déposer toute sorte de choses au coin de sa rue plutôt que d'aller jusqu'à La Rouvière pour utiliser les services de la déchetterie. Toutefois, ces incivilités et le tableau proposé quasi quotidiennement aux Gajanais sont insultants pour notre village.

Au sein du Conseil Municipal, si les avis étaient unanimes autour de ce constat, les débats ont toujours été fournis sur la façon de remédier à ce problème récurrent. Comme chacun a pu le constater, nous avons donc décidé de lancer une large consultation de la population avant de délibérer sur un nouveau mode d'organisation de la collecte des ordures qui remédie aux problèmes rencontrés. Nous avons reçu une dizaine de réponses, par

*Prix de l'enlèvement de gravas dans un conteneur collectif: 61.75 € la tonne.*

*A la déchetterie : 3 € la tonne.*

*Soit 20 fois moins cher!*

téléphone, mails, courriers, site lors de notre permanence,...

Après cet exercice de démocratie de proximité, nous nous sommes rapprochés des services du SITOM SUD GARD qui disposent d'une expérience et d'éléments d'étude intéressants.

Leur position était sans équivoque : les conteneurs collectifs autorisent chacun à pouvoir faire n'importe quoi... et représentent de ce fait un coût phénoménal pour les collectivités. Exemple : comment accepter de payer le traitement de gravas ou de déchets verts au prix de celui des ordures ménagères à savoir 61.75 € la tonne ??? (soit + de 400 Frs) Ainsi, il a été constaté, pour des villages qui nous ont précédés dans cette démarche, une diminution de 50 % du poids de ordures ménagères... c'est énorme !!!

C'est donc avec l'ensemble de ces points de vue ou éléments d'analyse que le conseil municipal a voté ( 9 voix pour, 1 abstention et 2 contre ) la suppression des conteneurs collectifs à compter du 1er avril 2004 (ce n'est toutefois pas un poisson !) Par ailleurs, notre souci n'étant pas de nuire, il nous reste maintenant à déterminer les modalités d'accompagnement de cette mesure avec un objectif essentiel : sa réussite en terme de qualité environnementale et d'efficacité d'une collecte mieux maîtrisée.

Là encore les agents du SITOM SUD GARD nous apporterons une aide précieuse et l'éclairage de leur savoir-faire. Ainsi, s'il semble naturel que la plupart des Gajanais s'équipe d'un conteneur à ordures ménagères du même type que celui qui sert au tri sélectif, il reste que nombre d'entre nous ne peuvent le stocker à leur domicile.

Une première visite du village a permis de constater les différentes possibilités de chacun et de déterminer a priori que des alternatives au seul sac plastique existent pour tous. Ce constat est rassurant dans la mesure où l'une des craintes principales au retrait des conteneurs collectifs est le ravage que les chiens errants sont capables de commettre sur des poubelles non protégées... Le second constat est que rien ne peut entraver une collecte qui s'organiserait désormais en « porte à porte » devant chacune de nos habitations. Les quelques exceptions seront traitées en collaboration avec les personnes concernées.

Ainsi, nous allons nous attacher maintenant à mettre en œuvre un dispositif d'information multilatérale entre tous les protagonistes de ce dispositif, à savoir : les gajanais en premier lieu, les élus, le prestataire qui assure la collecte et les techniciens du SITOM SUD GARD. Un calendrier est d'ores et déjà établi qui prévoit notamment (si le conseil municipal le décide) un achat groupé de conteneurs pour en atténuer le coût.

Il est absolument évident que ce dispositif ne fonctionnera que si chacun y contribue à son niveau, mais il est déjà certain que la responsabilité de chacun ne se dissoudra plus dans les tréfonds d'un conteneur anonyme.

Notre village n'en sera que plus beau et le coût de la collecte réduit.



## Les « Vignerons du Malgoirès »

Visite de la cave de Saint Génès de Malgoirès, dès l'extérieur tout le monde remarque 2 parties de bâtiments : La construction traditionnelle qui date de 1923 et un bâtiment récent bordé de cuves métalliques qui reflètent la lumière.

*Denis Mayol,  
Président des Vignerons  
du Malgoirès.*

C'est à l'intérieur que je suis frappé par le contraste de ces deux mondes qui se côtoient.

Un long couloir peu éclairé entre les murs des cuves bâties de pierres de tailles, fermées par des portes de fonte. Une atmosphère de majesté, de rythmes lents se dégage, une caverne qui a accumulé des décennies de

baigné de lumière, escaliers métalliques, cuves en inox, cheminements de tuyaux métalliques. Du haut de la passerelle métal j'admire une architecture d'usine moderne bien agencée.

Le contraste est total et me laisse sans voix.

Usine à gaz ? Centre de manipulation d'une industrie pharmaceutique ? Unité de stockage d'une usine d'eau minérale ? Quoi qu'il en soit, une impression de technologie maîtrisée dont les vannes, les coudes des conduites métalliques, les flancs des cuves m'éblouissent de lumières et suscitent les interrogations.

pari d'entrepreneur. Mais en fait, avait-il vraiment le choix...

Ce défi, ils l'ont fait ensemble : les caves de Saint Chaptès, de Saint Mamert (Gajan, Parignargues), de Saint Génès (St Bauzely, Sauzet, Montignargues), entre 350 et 400 viticulteurs au sein de la Gardonnenque, entre Braune et Lorient. Ils ont créé « Les Vignerons du Malgoirès ».

Denis Mayol est le président, mais c'est avant tout une équipe dont les vice-présidents sont Christian Prade (St Mamert) et ..... (St Chaptès). Une entente entre 3 présidents, une unanimité entre les conseillers, un ensemble qui a impulsé ces récentes mutations qui constituent une évolution majeure dans l'histoire de la viticulture régionale.

- Mr Mayol, pourquoi ce regroupement ?

- Tout seul, on n'avait plus les moyens de se payer la technologie qui permet de s'adapter aux normes qui sont en vigueur dès janvier 2004.

La traçabilité des vins, savoir remonter de la bouteille au cep. Certains marchés le demandent déjà.

Heureusement cette évolution, nous l'avons commencée. Il y a encore beaucoup de travail, mais depuis le 3 avril 2003, date officielle de la fusion, on n'a pas beaucoup chômé. Nous n'avons que 2 mois



trésors mais, qui a bien vieilli ...

Puis, subitement nous changeons complètement d'environnement pour déboucher dans un espace

Denis Mayol, mon guide, m'explique ... Il connaît tout aussi bien l'ancien monde que le nouveau, mais il a choisi le nouveau, l'avenir, et son pari est un

pour les investissements et on a eu du mal à maintenir les délais ... Quelques cafouillages mais on s'en est bien tiré. Beaucoup de travail, peur de se tromper, ... Il fallait foncer, ... les délais de permis de construire etc...

Deux millions et demi d'Euros d'investissements sur les 3 sites ! Mais si on ne fait pas l'investissement qu'est-ce qui se passe ?

Aujourd'hui, on est armé pour l'avenir, on a joué la carte du long terme.

Bien sûr c'est plus facile de ne rien faire. On a fait un pari mais il fallait le faire tant qu'il en était temps. Le ministre nous l'avait dit, en septembre 2002, après les inondations, il était là dès le mercredi, ... « Il faut restructurer. »

On est allé dans le sens désiré par les responsables professionnels et le taux maximal européen a été accepté, 40 % de subventions pour causes d'inondations et de restructuration.

- Quels sont les autres facteurs qui vous ont poussé à cette union ?

- Baisse du potentiel, du rendement, donc du nombre d'hectolitres.

Les conditions climatiques depuis 2 ans ont accentué

la baisse du nombre d'hectolitres produit.

Les marchés demandent plus de qualité, il faut donc baisser les rendements, et acquérir la technologie.

La baisse du potentiel viticole, une urbanisation mal maîtrisée.

L'âge d'un certain nombre de viticulteurs qui vendent des terres ou qui abandonnent.

8 villages,  
1500 Ha de vignes,  
350 à 400 viticulteurs.

2.5 millions d'Euros d'investissements  
sur les 3 sites.

- Quelle est votre nouvelle organisation ?

- A St Mamert on collecte les vendanges, c'est aussi un site de stockage.

St Chaptès : Collecte des vendanges, vinification du Cabernet et du Merlot, environ 15 000 hectolitres.



St Génès : Tout le reste de la vinification, les Cabernet, Merlot, puis le blancs, Chardonnay, Sauvignon, Viognier, les rosés Syrah, Grenache. Sur 1500 Ha de vignes 30 % sont en cépages traditionnels : Cargan, Cinsault ... Aramon ... Des Aramons aujourd'hui, il n'en reste que 2%.

Nous sous-traitons la logistique interne pendant la récolte.

Dés cette vendange nous avons élaboré de nouveaux produits. Globalement la qualité est bonne, bien sûr cette année le contexte est favorable.

En 2004, si la récolte est normale c'est la technologie qui faisant la différence nous permettra de vendre.

Nous travaillons avec 4 - 5 négociants qui ont besoin d'une offre très large et en quantité. Grâce à la fusion nous pouvons leur proposer la garantie d'une palette de produits large. Vins de

Pays du Gard, des Cévennes, d'Occ, Coteaux du Languedoc, Duché d'Uzès.

Nous avons la volonté de monter en gamme et en qualité et le projet de réaliser un Caveau qui serait principalement une vitrine... La proximité de la 2x2 voies est un atout.

Il faut développer la bouteille. Nous pensons embaucher un technicien qui sera chargé de classer les vignes, d'établir les cahiers des charges, de suivre la traçabilité, de sélectionner les parcelles ...!

Une certitude : Pas la peine d'avoir le produit sans le marché, y compris pour le haut de gamme.

J'espère qu'on ne s'est pas trompé ... On le saura rapidement ... D'ici 2 ans.

Aujourd'hui nous avons le sentiment d'avoir le poids suffisant.

A l'avenir, pour être plus fort, ne faudra-t-il pas continuer à se regrouper ?

Le 2 décembre 2003  
JmP